REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 13 janvier 2009

L'an deux mil neuf, le 13 janvier à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 05 janvier 2009.

Nombre de conseillers en service : 15 Nombre de membres présents : 12

<u>Présents</u>: L'ensemble des membres en exercice,

Excusés: Messieurs Didier VANDEVIVERE, Daniel WARNIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Christophe DOSSET dans l'impossibilité d'assister à la réunion de Conseil Municipal donne en vertu du C.G.C.T. pouvoir à Monsieur Philippe DROUIN pour voter en son nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès Verbal de la Réunion du 28 octobre 2008

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion.

- Abri de bus sis Rue du Général Frère: Un courrier sera envoyé à Monsieur COLLIER, Direction de la Voirie Départementale pour demander le déplacement Rue des Voyageurs de l'abris de bus situé actuellement rue du Général.
- **SNCF et Réseau Ferré de France**: Une équipe de la SNCF et du Réseau Ferré de France doit débuter prochainement le fauchage des talus et terrains leur appartenant.
- Repas des aînés de 65 ans et plus: La date du repas des aînés de 65 ans et plus organisé par la commune est prévu le jeudi 10 septembre 2009.
- Bureau d'Aide Sociale: Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bureau d'aide sociale a souhaité acheter une gerbe pour le décès de Madame Emma MILLUY, membre bénévole du C.C.A.S.

II. Construction de la Cantine-Garderie : Bilan Energétique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des étudiants de l'UTC de Compiègne ont réalisé dans le cadre de leur formation d'ingénieur en Génie Urbain un bilan énergétique sur les différents bâtiments communaux (école, salle des fêtes, etc.).

A sa demande un groupe d'étudiants a mené une réflexion sur la construction de la cantinegarderie en prenant comme document de base le projet OBM. Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs Cyril CHATEAU et Gilles ROUTIN:

Points forts:

- Délai rapide de construction : 3 ou 4 mois
- Bâtiment modulable, possibilité d'extension dans l'avenir
- coût de construction peu élevé : 1 050,00 euros du m²

Points faibles:

- cycle de vie d'environ 20 ans
- mauvaise isolation
- confort moyen des usagers

Devant ces inconvénients, Monsieur Cyril CHATEAU explique qu'ils se sont penchés sur une solution en structure bois qui présente une durée de vie d'environ 60 ans, une meilleure isolation pour un coût de construction de 1 400 euros du m².

Si la commune conserve la solution initiale présentée par OBM, il est préconisé de revoir l'isolation, de modifier les tubes fluorescents, de prévoir comme mode chauffage des panneaux électriques et une ventilation à double flux avec récupération de chaleur.

Coût et aides financières :

Frojet $OBM \cdot 250~000,00 \sqcup \Pi I - Aide inanciere a nauteur de 40~\%$	0
Coût de fonctionnement : 6 $250,00 \Box$ par an	
- $Structure\ Bois: 350\ 000,00\ \square\ HT$ – Aide financière à hauteur de 40	0 %
Coût de fonctionnement $\div 2$ 500,00 \square par an	

- Bâtiment basse consommation : 390 000,00 □ HT

Aide financière de l'ADEME à hauteur de 40~% des surcoûts liés aux économies d'énergie DGE : 25~% et 40~% de la CAF

Coût de fonctionnement : 1 250,00 \square par an

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude énergétique de la future cantine-garderie avec les étudiants de l'Université de Technologie de Compiègne.

Monsieur le Maire propose de réunir la commission urbanisme dès que la commune sera en possession de l'ensemble des projets sollicités auprès des différents architectes consultés.

Le Conseil Municipal rejoint cette proposition.

III. Diagnostic pour la mise en conformité de la lagune

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de mise en conformité de la lagune suite à la nouvelle réglementation « loi sur l'Eau », il est nécessaire de réaliser un diagnostic de la lagune portant sur les points suivants : recueil de données et évaluation de la charge entrante, étude du dimensionnement de la lagune, chiffrage des solutions, étude des objectifs rejets et dossier de déclaration, auto surveillance.

Trois entreprises ont été consultées:

-	Véolia :	$18\ 230,00\ \square\ HT$	Option Etude de sol :	$10\ 300,00\ \Box\ HT$
-	B&R:	$16\ 330,00\ \Box\ HT$	Option Etude de sol :	10 700,00 □ HT
-	ALEHO:	$15~750,00~\square~\mathrm{HT}$	Option Etude de sol :	$8\ 500,00\ \Box\ HT$

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient la proposition du bureau ALEHO, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir, sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

IV. Instruction des autorisations d'occuper ou d'utiliser les sols

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune d'ACHIET LE GRAND est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 janvier 2008.

A ce titre, la commune a la responsabilité depuis le 1^{er} avril 2008 d'instruire et de délivrer, au nom de la commune, les divers autorisations et actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol.

Monsieur le Maire explique que les dispositions législatives et réglementaires régissant la décentralisation de l'urbanisme, en particulier celles énoncées par les articles L.442-8 et R.490-2 du Code de l'Urbanisme, offrent la possibilité au Conseil Municipal de confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol aux services de la Direction Départementale de l'Equipement.

Monsieur le Maire précise que le champ et les conditions d'application de cette mise à disposition gratuite doivent être définis et précisés dans le cadre d'une convention.

Après lecture des différents articles de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier aux services de la Direction Départementale de l'Equipement l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol tels que repris dans l'article 2 « champ d'application de la convention »
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

V. Aménagement du cimetière

Dans le cadre de l'aménagement du cimetière communal, Monsieur le Maire rappelle que plusieurs propositions ont été faites au Commenwealth pour l'accès au cimetière anglais :

- 1ère solution : chemin de 4 mètres de large
- 2ème solution : chemin de 1 mètre de large
- 3ème solution : conserver le chemin actuel

Considérant l'implantation du cimetière communal actuel et après vérification sur place, Monsieur le Maire souhaite revenir sur le projet de son aménagement et sur l'implantation du columbarium.

Monsieur le Maire explique que par souci d'esthétisme il conviendrait d'implanter le columbarium à l'angle du nouveau cimetière ce qui permettrait une ouverture de l'ensemble du site et un aménagement paysager.

Monsieur Philippe DROUIN répond qu'il avait décidé lors de la précédente réunion de ne pas engager de frais cette année.

Après une longue discussion sur l'aménagement général du cimetière, Monsieur le Maire fait procéder au vote :

La proposition d'installer le columbarium à l'angle du nouveau et de prévoir un aménagement est retenu par 8 voix pour et 4 voix contre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de prendre contact avec le Commenwealth et de leur proposer l'aménagement d'un chemin d'accès de 4 mètres de large.

VI. Restructuration du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur MONPETIT, société ELABOR a réalisé un audit sur le cimetière communal, présenté le jeudi 23 octobre 2008 au Conseil Municipal et avait proposé une offre de prix pour une restructuration du cimetière.

Monsieur le Maire propose de lancer cette opération avec dans un premier temps l'inventaire de chaque tombe et la mise en place d'un registre. Le coût de cette opération s'élève à 10 230,00 euros HT.

Le Conseil Municipal rejoint cette proposition.

VIII. Mutation du transformateur rue de Courcelles

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier relatif à la mutation du transformateur 412 de puissance 20 en 36 MVA suite à l'implantation de fermes éoliennes dans la région.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation particulière sur ce dossier.

IX. Divers

Soirée irlandaise Monsieur Philippe DROUIN rappelle que la soirée irlandaise est prévue le samedi 28 mars 2009 et présente les modèles d'affiche.

Monsieur Alain CHAUSSOY propose de multiplier les affiches (format A4 et A3)

Tracteur

Monsieur Philippe LOURDEL propose de se renseigner sur l'achat d'un tracteur et d'une remorque.

Aménagement des abords de

Monsieur le Maire présente le devis fourni par l'entreprise CARNEL pour l'aménagement des abords de l'ALE.

l'ALE Devant le coût, Monsieur Philippe DROUIN estime qu'il n'est pas utile d'avoir recours à cette entreprise et propose de s'occuper du choix et de l'achat des végétaux.

Ecole maternelle Madame Pascale TARD demande de prévoir au budget primitif la rénovation de la salle de jeux.

Prêt des tables et chaises

Monsieur Bernard DENNE propose de demander un chèque de caution de 50 euros lors du prêt de chaises, tables et vaisselles.

Le Conseil Municipal rejoint cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.